

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 14 février 2022
- 2) Remplacement d'un membre qualifié du Conseil d'Administration
- 3) DOB préalable à la préparation du budget prévisionnel 2022
- 4) Demande d'aide financière à la conférence des financeurs de la perte d'autonomie
- 5) Questions diverses

L'an deux mille vingt et un, le mardi 29 mars à 18h, le Conseil d'Administration du CIAS Carmausin-Ségala dûment convoqué le 24 mars 2022, s'est réuni à la salle de réunion sise au 53 bis avenue Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Madame Fatima SELAM, Vice-Présidente du CIAS.

Membres en exercice : 18 – Représentés : 0
Membres présents : 10 – Membres avec pouvoir : 1
Voix délibératives : 11

PRESENTS :

Membres élus :

- Madame Djamila BONFANTI
- Madame Martine COURVEILLE
- Madame Fatima SELAM
- Madame Anne SOURDIN
- Madame Suzette VIDAL

Membres qualifiés :

- Madame Marguerite BLANQUET
- Madame Yveline BLAVIER
- Madame Martine AZAM
- Madame Muriel LEYMARIE
- Monsieur Pascal PLO

Techniciens :

- Monsieur François GREFFIER

MEMBRES EXCUSES et ABSENTS :

Membres élus :

- Madame Marie MILESI
- Monsieur Didier ORRIT
- Madame Aline REDO
- Monsieur Didier SOMEN
- Monsieur Rachid TOUZANI

Membres qualifiés :

- Madame Rosette DURAND
- Madame Patricia PUEYO
- Madame Valérie ROMIGUIER
- Monsieur Jean-Michel TIREFORT

Date d'envoi de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage convocation : 24/03/2022

DELIBERATION N°1
Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 14 février 2022

La Vice-Présidente rappelle les différents points examinés lors de la séance du Conseil d'Administration du 14 février 2022 et propose à l'assemblée de passer à leur adoption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 février 2022.

DELIBERATION N°2
Remplacement d'un membre qualifié du conseil d'administration

La Vice-Présidente rappelle que le Conseil d'Administration du CIAS, conformément aux articles L.123-6 et R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, est composé de 18 membres répartis en 2 collèges :

- Pour le 1^{er} collège : 9 représentants de la Communauté de Communes, élus au scrutin majoritaire parmi le conseil communautaire et par celui-ci,
- Pour le 2^{ème} collège : 9 membres nommés par le Président de la Communauté de Communes par arrêté, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes considérées.

Parmi les membres nommés, siègent :

- ✓ Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- ✓ Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- ✓ Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- ✓ Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Par courrier en date du 14 février 2022, Madame Claire FAURE nous informe de sa démission, représentante d'Emmaüs au sein du Conseil d'Administration et désigne en remplacement, Madame Martine AZAM, membre qualifié, représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions pour siéger au conseil d'administration du CIAS.

La nouvelle composition du CA du CIAS est la suivante :

Président : Didier SOMEN	
Membres élus désignés par le Conseil Communautaire	Membres nommés par le Président au titre des personnes représentatives d'associations ou de personnes qualifiées
Fatima SELAM (Vice-Présidente)	AZAM Martine
BONFANTI Djamilia	BLANQUET Marguerite
COURVEILLE Martine	BLAVIER Yveline
MILESI Marie	DURAND Rosette
ORRIT Didier	LEYMARIE Muriel
REDO Aline	PLO Pascal
SOURDIN Anne	PUEYO Patricia
TOUZANI Rachid	ROMIGUIER Valérie
VIDAL Suzette	TIREFORT Jean-Michel

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE la nouvelle composition du Conseil d'Administration

AUTORISE le Président à signer l'arrêté de nomination du membre qualifié

DELIBERATION N°3
DOB préalable à la préparation du budget prévisionnel 2022

La Vice-Présidente présente le budget primitif 2022 du CIAS.

La Vice-Présidente présente le rapport d'orientations budgétaires et invite les membres du conseil d'administration à débattre les orientations et à exprimer leurs propositions pour le budget 2022.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTESTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2022.

DELIBERATION N°4
Demande d'aide financière à la conférence des financeurs de la perte d'autonomie

La CFPPA du Tarn a pour mission de définir la stratégie coordonnée de la prévention de la perte d'autonomie. A cet effet, le Conférence des Financeurs organise 2 appels à initiatives qui doivent permettre :

- La mise en œuvre d'actions collectives de prévention en faveur de la perte d'autonomie, à destination des personnes de + de 60 ans.
- La mise en œuvre d'actions de soutien aux proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de son action « Bien-vieillir », le centre social propose de mettre en place sur le territoire le 3CS :

➤ **Une action de soutien aux proches aidants, « Les RDV Itin'aidants » :**

Mise en place d'un RDV Itin'aidants dans 4 communes rurales du territoire. Un RDV Itin'aidants est constitué d'un premier temps de sensibilisation à la notion « d'aidant familial » et d'invitation du grand public au second temps qui amènera l'échange sur les conditions de vie des aidants familiaux et les aides qui peuvent leur être apportées, sous forme de jeu théâtral, dans un espace ciblant aidants et aidés.

➤ **Deux actions de prévention pour les personnes âgées de 60 ans et + :**

- 1) Parlot'âge : cette action permet de lutter contre l'isolement des personnes âgées (notamment celles ne pouvant se déplacer ou avec un faible réseau relationnel) en proposant des visites régulières de bénévoles se rendant au domicile des personnes âgées et partageant autour de leurs centres d'intérêts et capacités.
- 2) Butinage : cette action propose 2 rencontres d'un groupe de personnes âgées par mois leur permettant d'échanger et de mettre en œuvre leurs envies et leurs idées dans un objectif de lien social et de mieux vieillir (activités, sorties, ateliers, sensibilisation nutrition, activité physique...). La première rencontre du mois sera un temps de rencontre convivial d'échange autour des idées et la seconde rencontre sera un temps d'animation autour du bien-vieillir.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE la candidature du centre social aux appels à initiatives de la CFPPA à hauteur de :

- 2 000€ pour l'action « RDV Itin'aidants »,
- 5 000€ pour l'action « Parlot'âge »,
- 2 000€ pour l'action « Butinage ».